

**ARRETE DU MAIRE N° 5913/2020
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE
DEBROUSSAILLAGE RUE PIERRE BEZANCON, LE 15 JUILLET 2020 ENTRE 08H00 ET 15H00**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Brie,

Vu le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire ;

Considérant que des travaux de débroussaillage doivent être réalisés tout le long de la rue Pierre Bezançon, nécessitant que le stationnement soit neutralisé durant le temps de la prestation et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Suite au récent désherbage de la voie, des travaux de débroussaillage de la rue Pierre Bezançon seront effectués le mercredi 15 juillet 2020 entre 08h00 et 15h00.

ARTICLE 2 Le stationnement sera interdit tout au long de la rue Pierre Bezançon, du rond-point de l'église au carrefour de l'avenue des Bruyères, afin de laisser l'espace nécessaire aux travaux de débroussaillage et d'éviter les projections sur les véhicules stationnés.
Le stationnement sera libéré au fil de l'avancée des travaux.

ARTICLE 3 Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Madame la Commissaire de Police de Boissy-Saint-Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,
Le SIVOM.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :

A Marolles-en-Brie, le 8 juillet 2020


Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie